

**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT  
UFR Sciences et Techniques  
Année universitaire 2019-2020**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2;  
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;  
VU les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date des 22 novembre 2019 et 22 janvier 2020 relatives aux capacités d'accueil, aux modalités de candidatures et aux critères d'examen pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2020 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La Commission de recrutement pour l'accès à la première année du Master Mathématiques et applications parcours Mathématiques pour l'Informatique Graphique et la Statistique (MIGS) est ainsi constituée pour l'année universitaire 2019-2020 :

**Président :** Xavier DUPUIS, responsable du M1 MIGS

**Membres :**

Franz CHOULY, professeur de mathématiques

Samuel HERRMANN, professeur de mathématiques

Siméon Valère BITSEKI-PENDA, maître de conférences de mathématiques

**Article 2 :**

Le Directeur de l'UFR Sciences et Techniques est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences et Techniques et sur le site internet de l'UFR. De surcroît, le présent arrêté est transmis à la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière des Universités.

Fait à DIJON, le 19/05/2020

Le Directeur de l'U.F.R.  
Sciences et Techniques

F. BLAIS

